

Tableau des Mesures Agro Environnementales Climatiques (MAEC) : Plaine de Villefagnan

| Type | Nom de la mesure (Code) | Surfaces éligibles | Surface à déclarer en | Objectifs de la mesure | Cahier des charges | Intérêts agricoles | Aide |
|---|---|--|-----------------------|---|---|--|-----------------|
| Gestion prairie | Gestion d'un couvert herbacé sans intervention avant le 31 juillet et absence de fertilisation (PC_PLVI_HE01) | Prairie permanente Prairie temporaire | Prairie (PTR)* | Limiter les risques de destruction des nichées tout en permettant une valorisation fourragère acceptable. | Pas d'intervention du 01/01 au 31/07 Absence de traitement phytosanitaire Absence fertilisation N Entretien par fauche centrifuge Cahier d'enregistrement | Favoriser la faune auxiliaire (pollinisateurs, prédateurs des ravageurs de cultures...) | 299 €/ha |
| | Création d'une prairie avec retard de fauche au 31 juillet et absence de fertilisation (PC_PLVI_HE02) | Grandes cultures Prairie < 2 ans | | Créer des surfaces herbacées avec une flore diversifiée et riche en insectes. | Pas d'intervention du 01/01 au 31/07 Implantation d'une prairie multi-espèces Absence de traitement phytosanitaire Absence fertilisation N Entretien par fauche centrifuge Cahier d'enregistrement | Favoriser la faune auxiliaire Diversifier son assolement et allonger sa rotation (repos du sol, apport d'azote par les légumineuses...) | 450 €/ha |
| Création de couverts herbacés favorables à l'Outarde canepetière, sans intervention entre le 1er mai et le 15 août et absence de fertilisation (PC_PLVI_HE03) | Créer des couverts herbacés favorables à l'alimentation et à la reproduction des espèces qui nichent au sol. | | | Implantation d'une prairie multi-espèces Pas d'intervention du 01/05 au 15/08 Absence de traitement phytosanitaire Absence de fertilisation Largeur >10m Entretien par fauche centrifuge Cahier d'enregistrement | Mieux valoriser les zones les moins productives (parcelles éloignées, en pointe...) Favoriser la faune auxiliaire Diversifier son assolement et allonger sa rotation | 510 €/ha | |

*la réglementation PAC prévoit qu'une prairie engagée en MAE ne vieillit pas. A l'issue des 5 ans d'engagement votre prairie aura le même âge qu'au départ

Le montant plancher pour engager des mesures est de 300 € et le montant d'aide maximum est de 10 000 € / an /exploitation. Transparence GAEC (3 associés max)

Contacts : LPO Poitou-Charentes – Louis PERSON – 07.86.31.67.67 – louis.person@lpo.fr
Chambre agriculture de Charente – Damien ROY - 05.45 36 34 11

